

**Plan
de
mise en sûreté Intrusion - Attentats**



**Lycée Jeanne d'ARC
16, Rue Pierre FOURIER
54000 NANCY**

- Brochure générale
- Brochure Point de confinement



**Validé par le Conseil d'Administration
du 27 juin 2024**

Plan de Mise en Sûreté attentat-intrusion

SOMMAIRE

1. Description de l'école ou de l'établissement scolaire + plans
2. Déclencher l'alarme
3. Alerter
 - 3.1. Quel numéro appeler ?
 - 3.2. Qui donne l'alerte aux forces de l'ordre ?
4. Réagir en cas d'attaque à l'intérieur de l'école ou de l'établissement scolaire
 - 4.1. S'échapper
 - 4.2. S'enfermer
5. Réagir en cas d'attaque à l'extérieur et à proximité de l'école ou de l'établissement scolaire
6. Réagir en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect
7. Lever l'alerte
8. Annexes

En matière de communication, seul le rectorat définit la conduite à tenir.

1. Description de l'école ou de l'établissement scolaire

Nom de l'établissement : **Lycée Jeanne D'Arc**

RNE : **0540039z**

Rue : **16, Rue Pierre FOURIER**

Commune : **Nancy**

Code Postal : **54000**

Téléphone : 03.83.36.77.89

Télécopie : 03.83.36.85.30

Courriel : ce.0540039@ac-nancy-metz.fr

Entrée livraison : **8, Rue BAILLY**




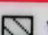





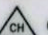





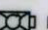

Effectifs des élèves : <ul style="list-style-type: none">➤ Effectifs globaux➤ Effectifs par classe	1028 Voir fiches classes jointes
Effectifs des personnels : <ul style="list-style-type: none">➤ Effectifs globaux➤ Personnels de direction➤ Personnels enseignants➤ Personnels administratifs et techniques (État et collectivités locales)	117 2 82 35 dont 8 agents en cuisine, 12 au service général et 15 pour l'Administration et l'Intendance

PLAN DE SITUATION DE L'ETABLISSEMENT

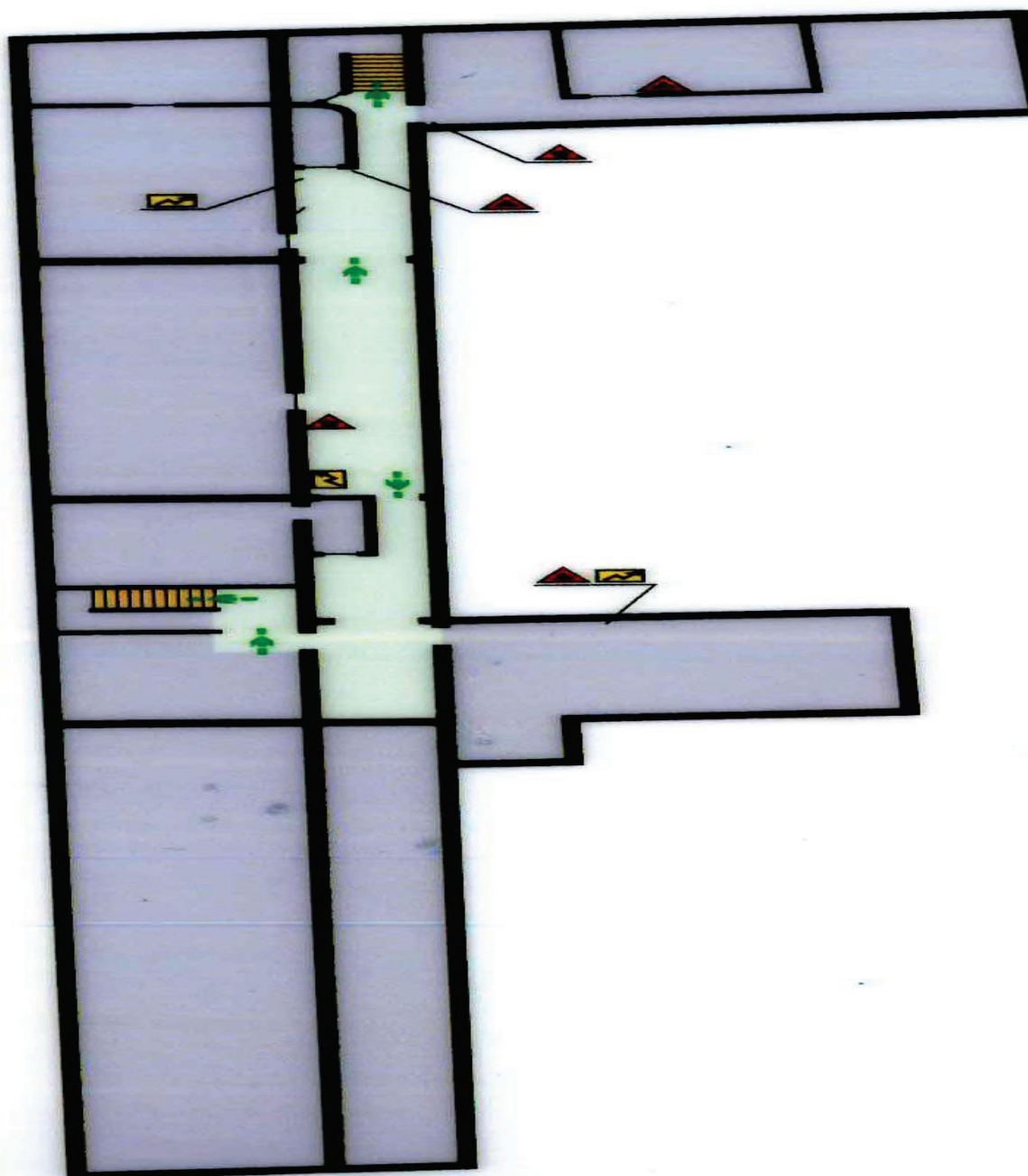
Le Lycée Jeanne d'Arc se compose de trois bâtiments :

- Bâtiment ancien : 2 étages avec extension (Salle des élèves)
- Bâtiment restauration/ scientifique : 4 étages
- Gymnase : 2 étages.
- CDI : 3 étages.

PLANS DES BATIMENTS

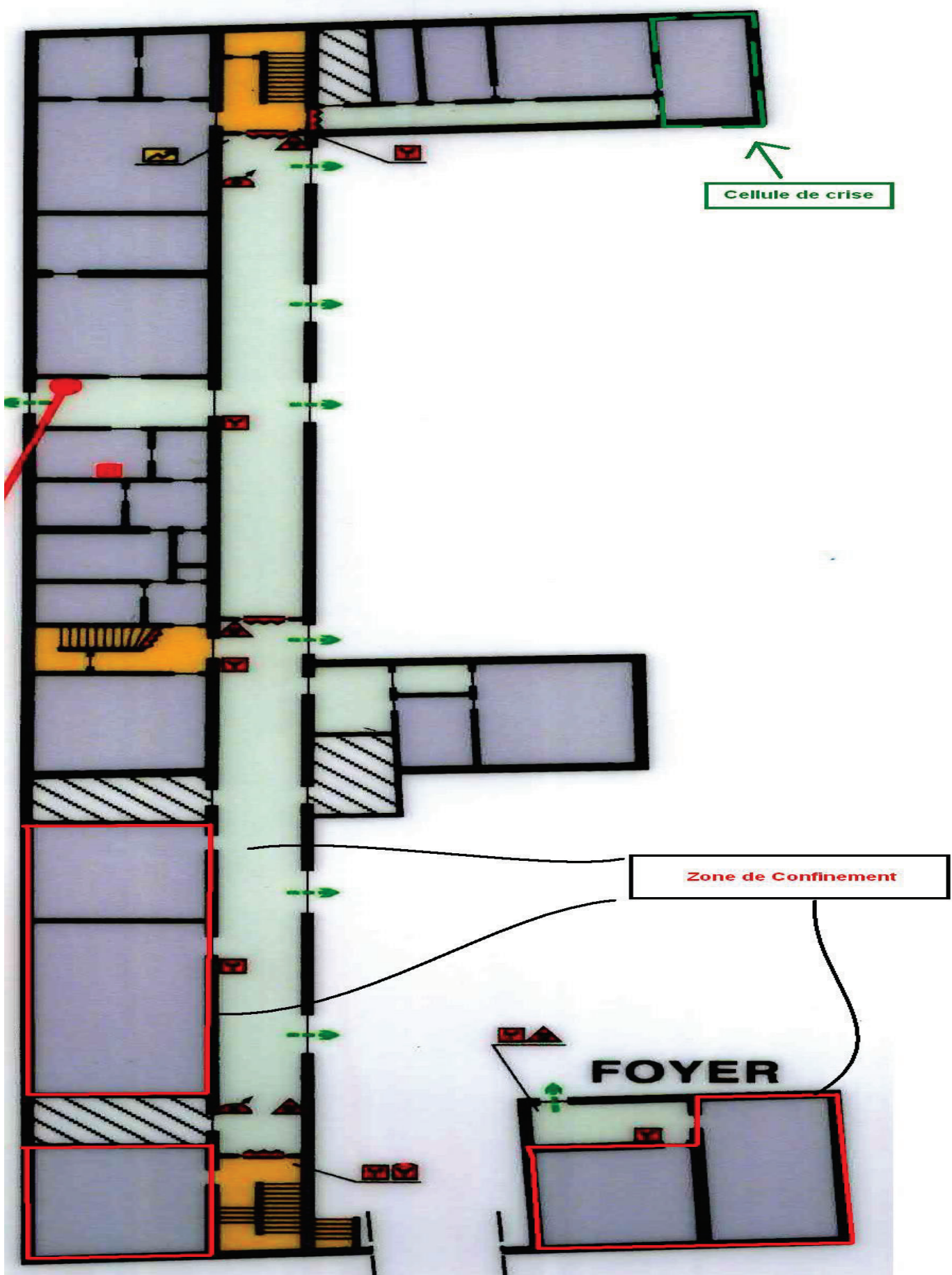
 Extincteur à eau pulvérisée	 Commande de désenfumage	 Cheminement d'évacuation	 Vestiaire, sanitaires	 Porte coupe-feu	 Arrêt d'urgence
 Extincteur CO2	 Déclencheur manuel d'alarme incendie	 Issue finale	 Chaufferie	 Robinet d'incendie armé	 Coupure gaz
 Extincteur à poudre	 Ascenseurs monte-charge	 Armoire électrique	 Local poubelles	 Centrale alarme	

SOUS-SOL



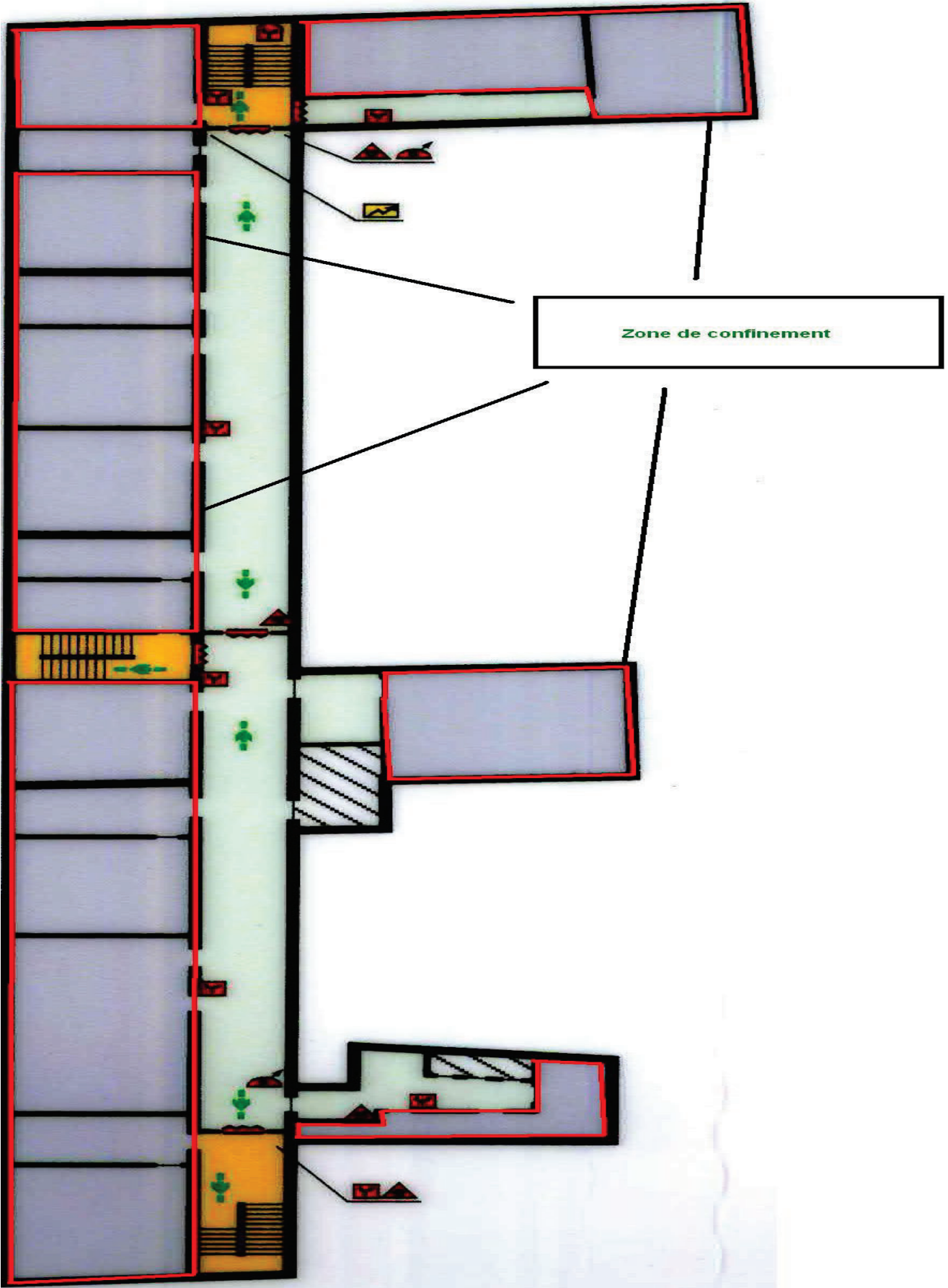
Bâtiment ancien Sous-sol.

REZ-de-CHAUSSEE



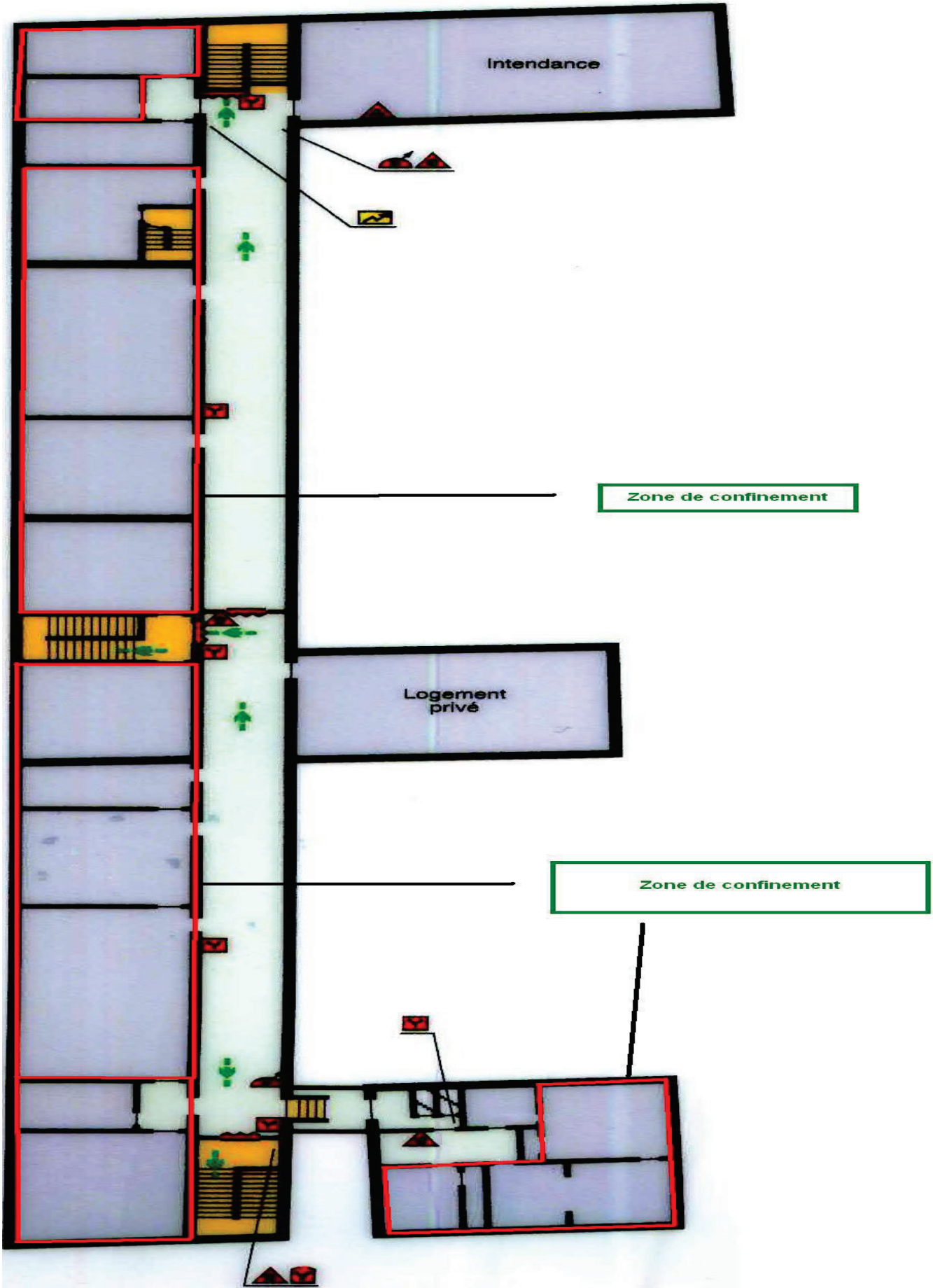
Bâtiment ancien R.D.C

1er ETAGE



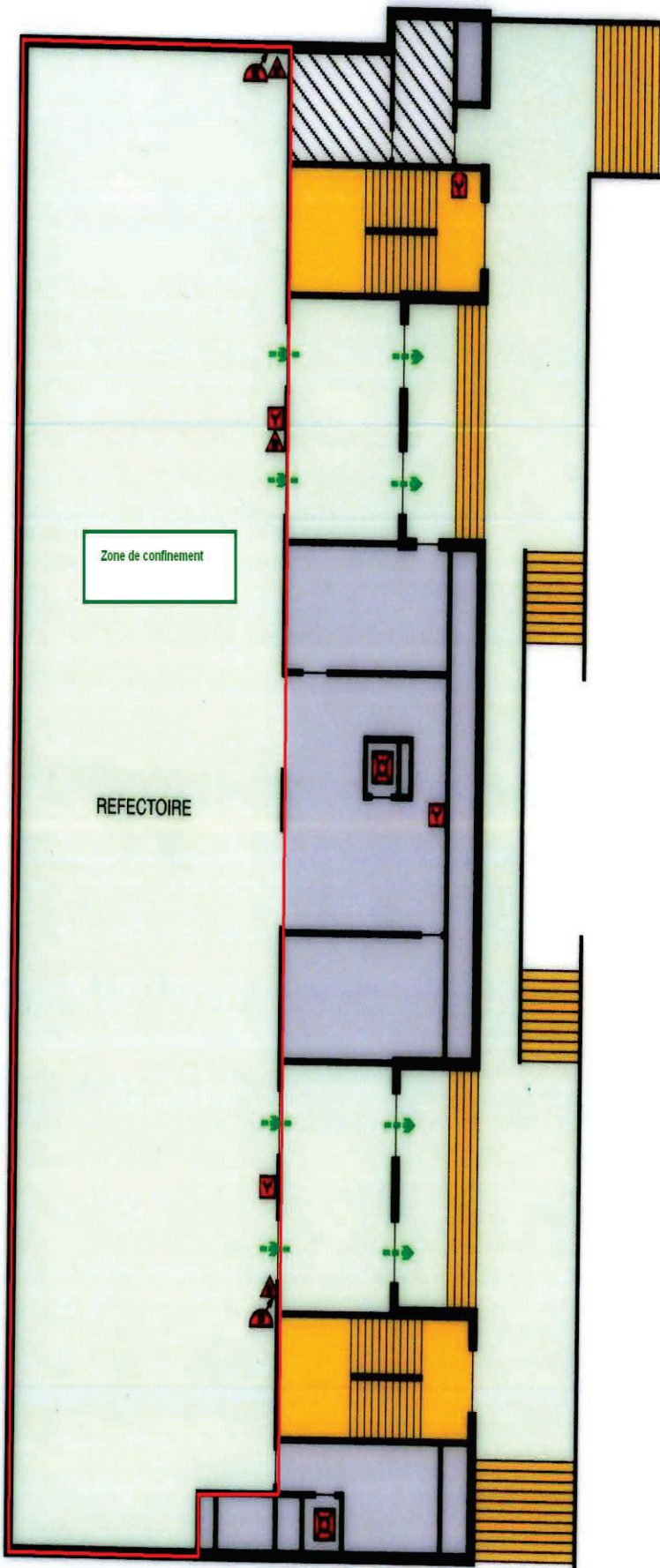
Bâtiment ancien 1^{er} étage.

2ème ETAGE

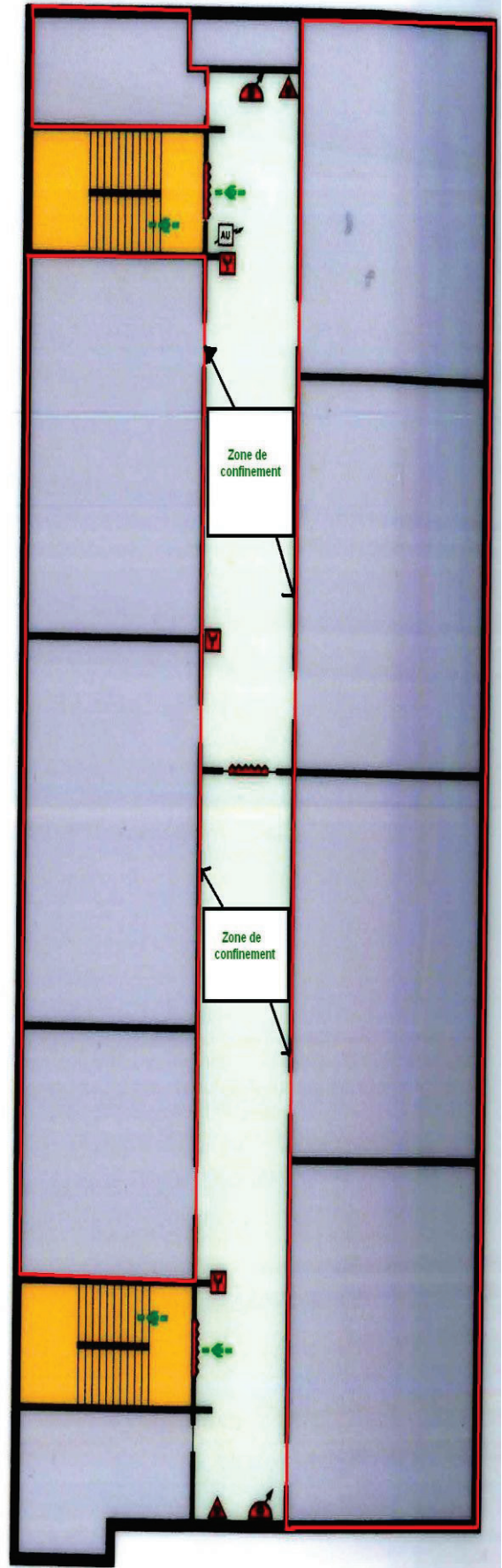


Bâtiment ancien 2^{ème} étage.

REZ-de-CHAUSSEE

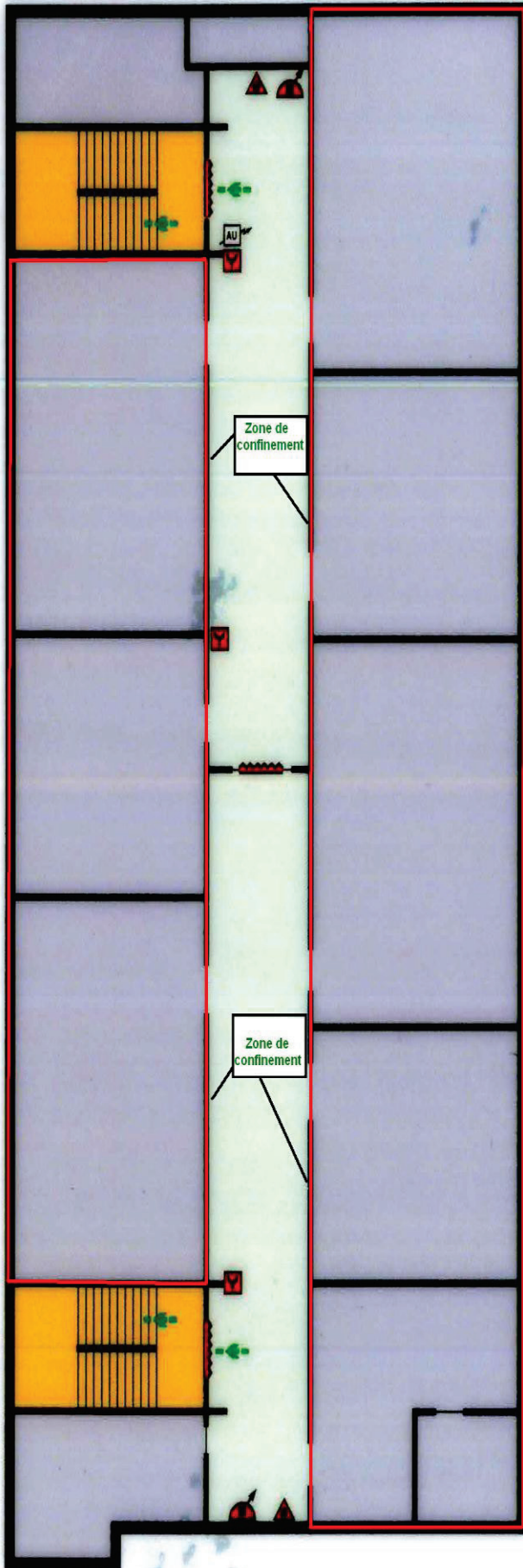


1er ETAGE

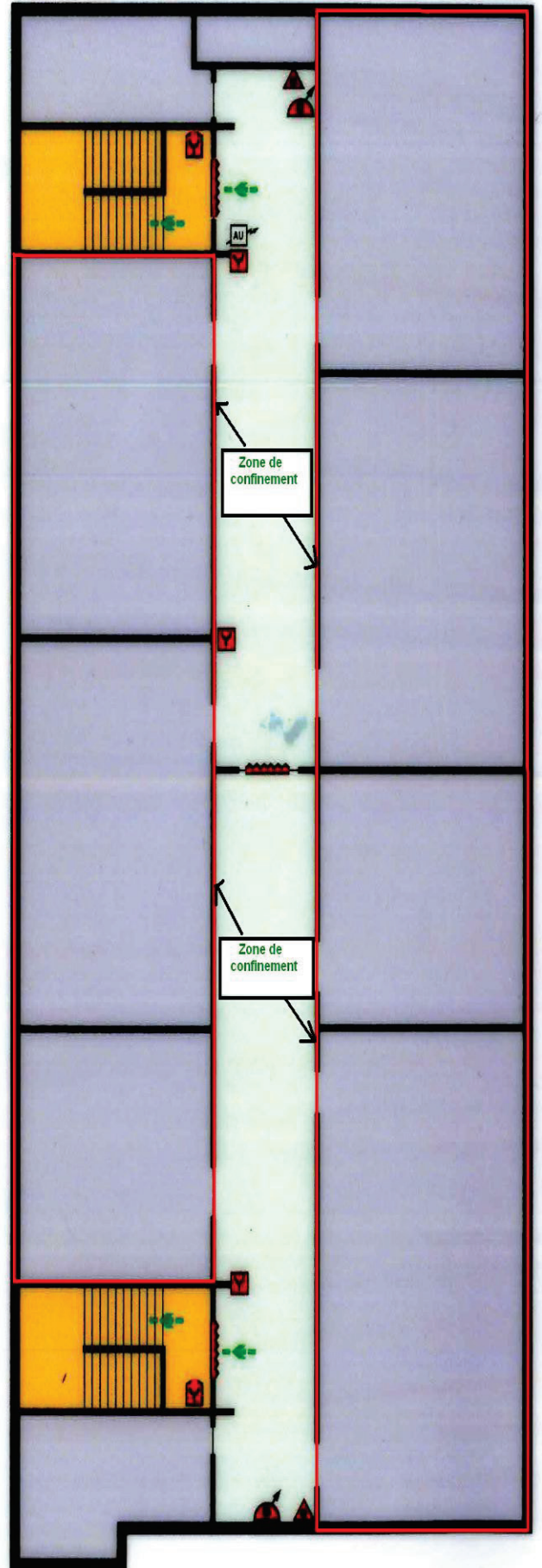


Bâtiment scientifique R.D.C et 1^{er} étage.

2^{ème} ETAGE

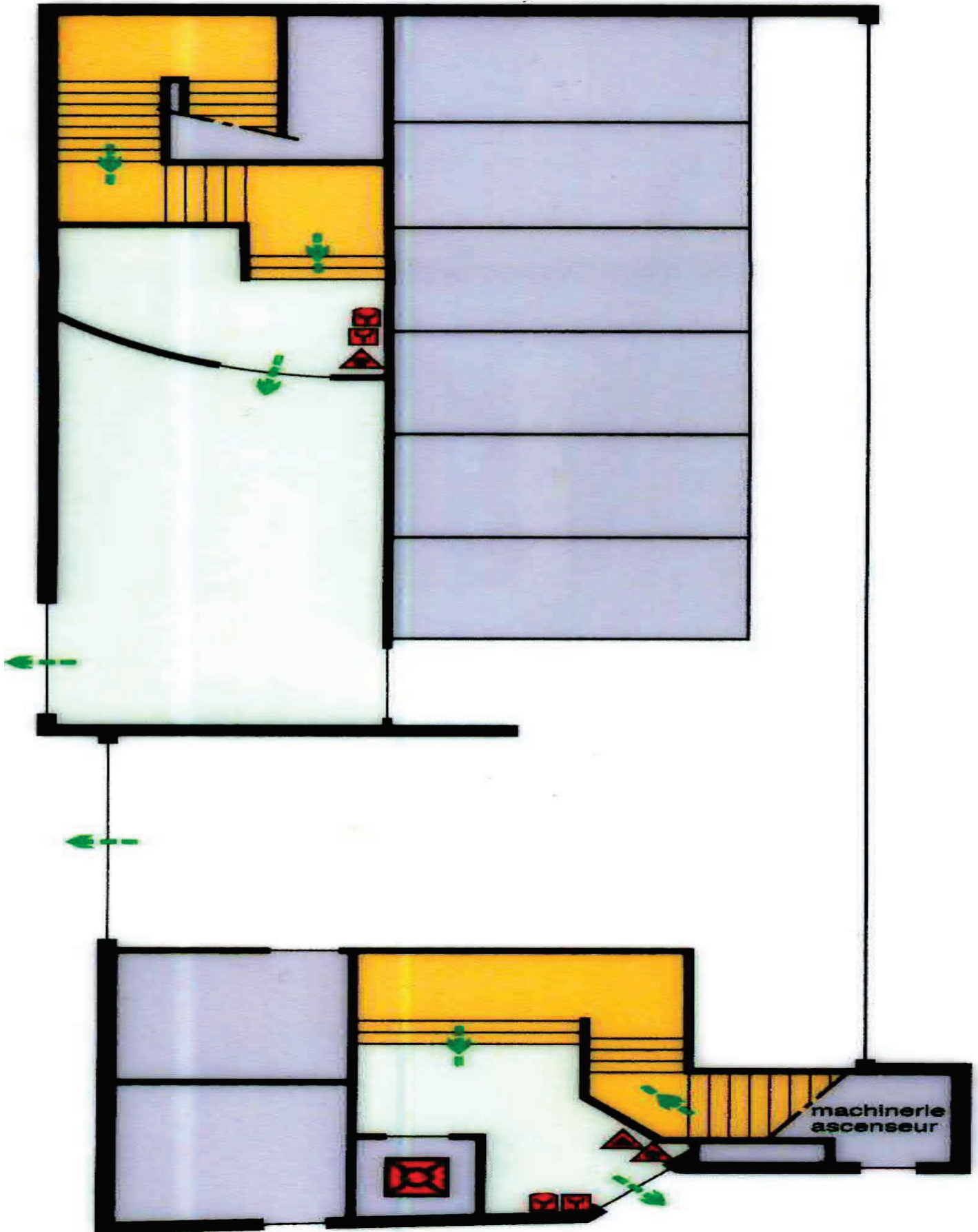


3^{ème} ETAGE



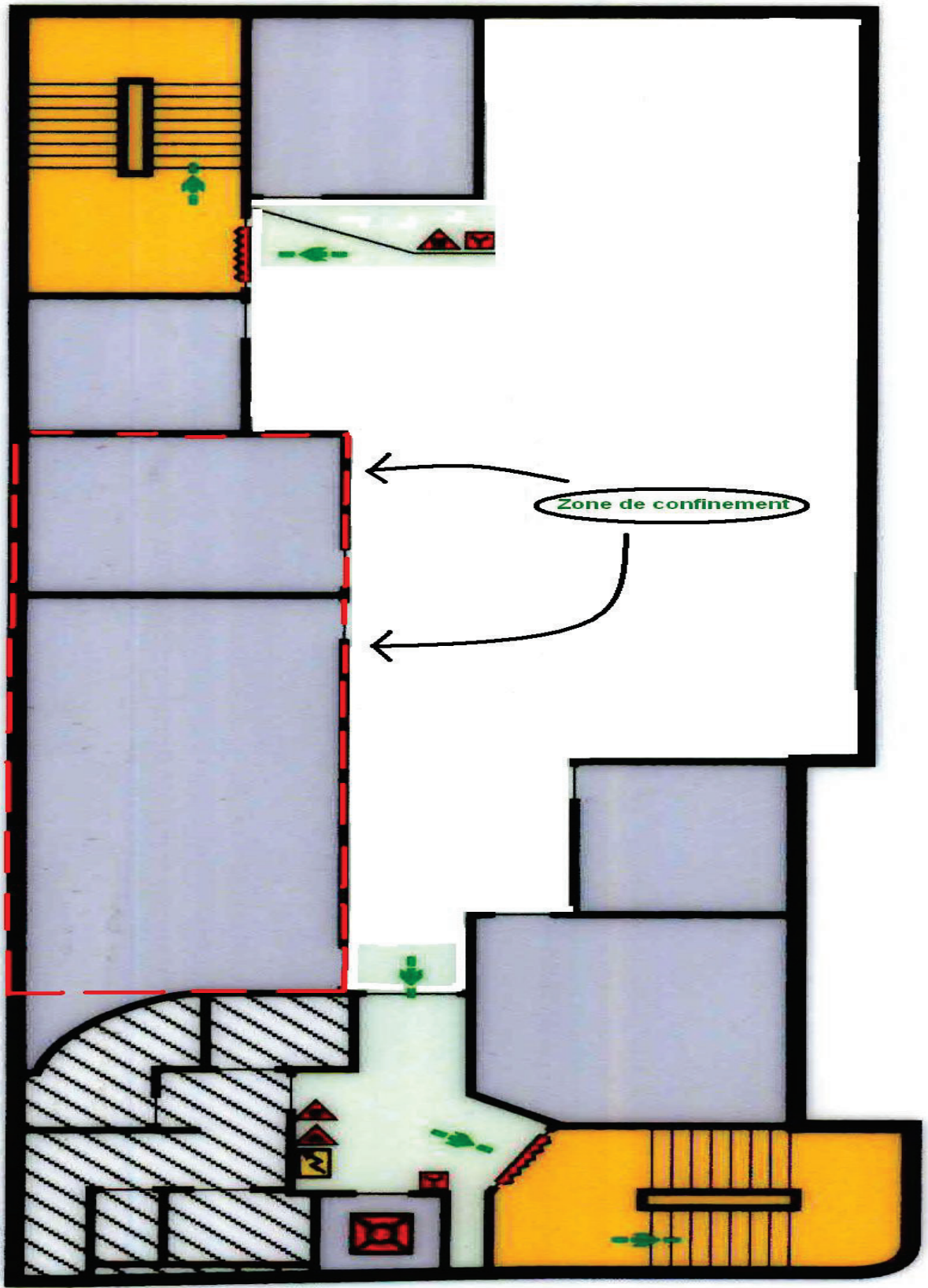
Bâtiment scientifique 2^{ème} et 3^{ème} étage.

REZ-de-CHAUSSEE



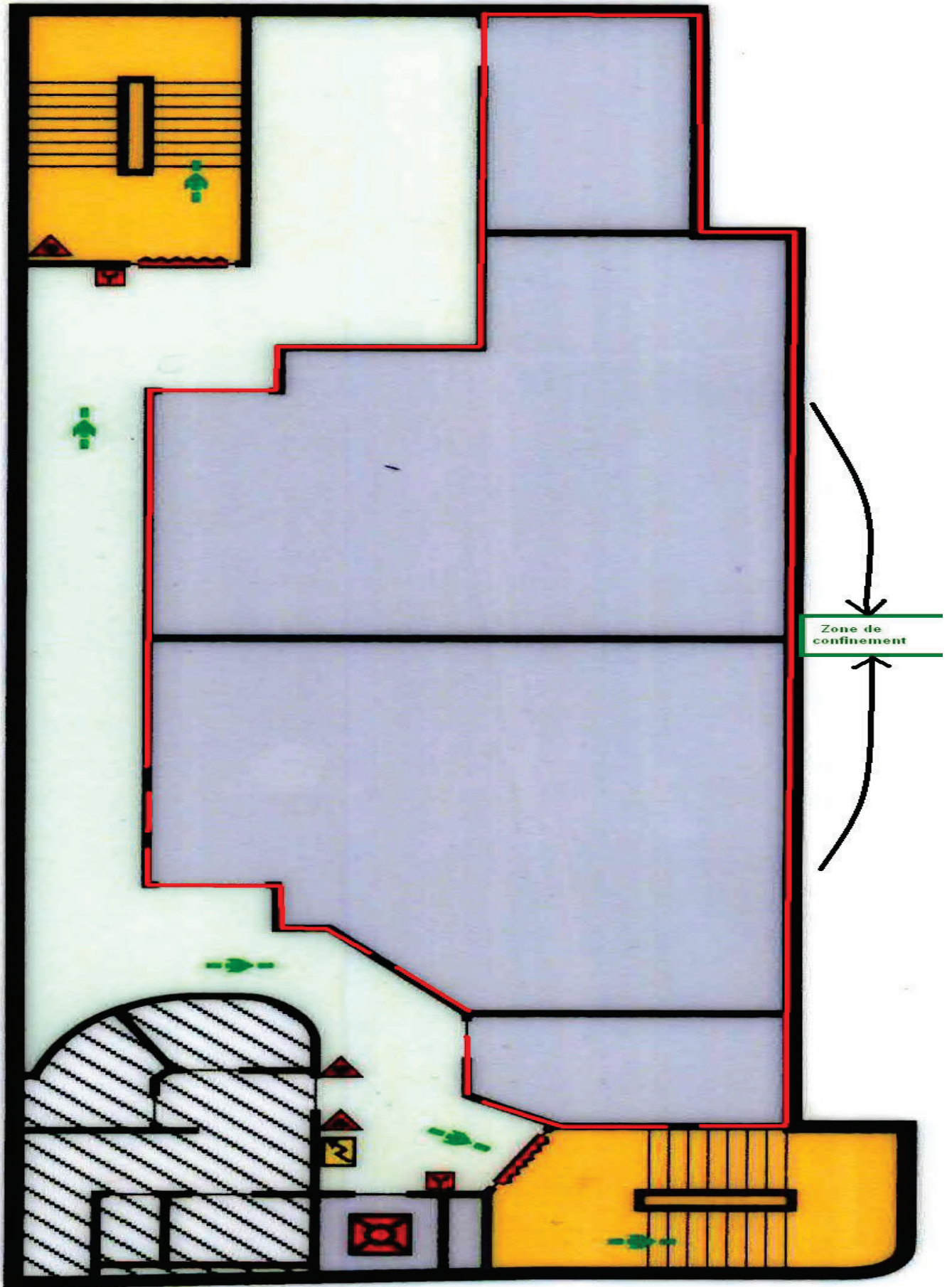
C.D.I Rez-de-chaussée

1er ETAGE



C.D.I 1^{er} Etage

2ème ETAGE

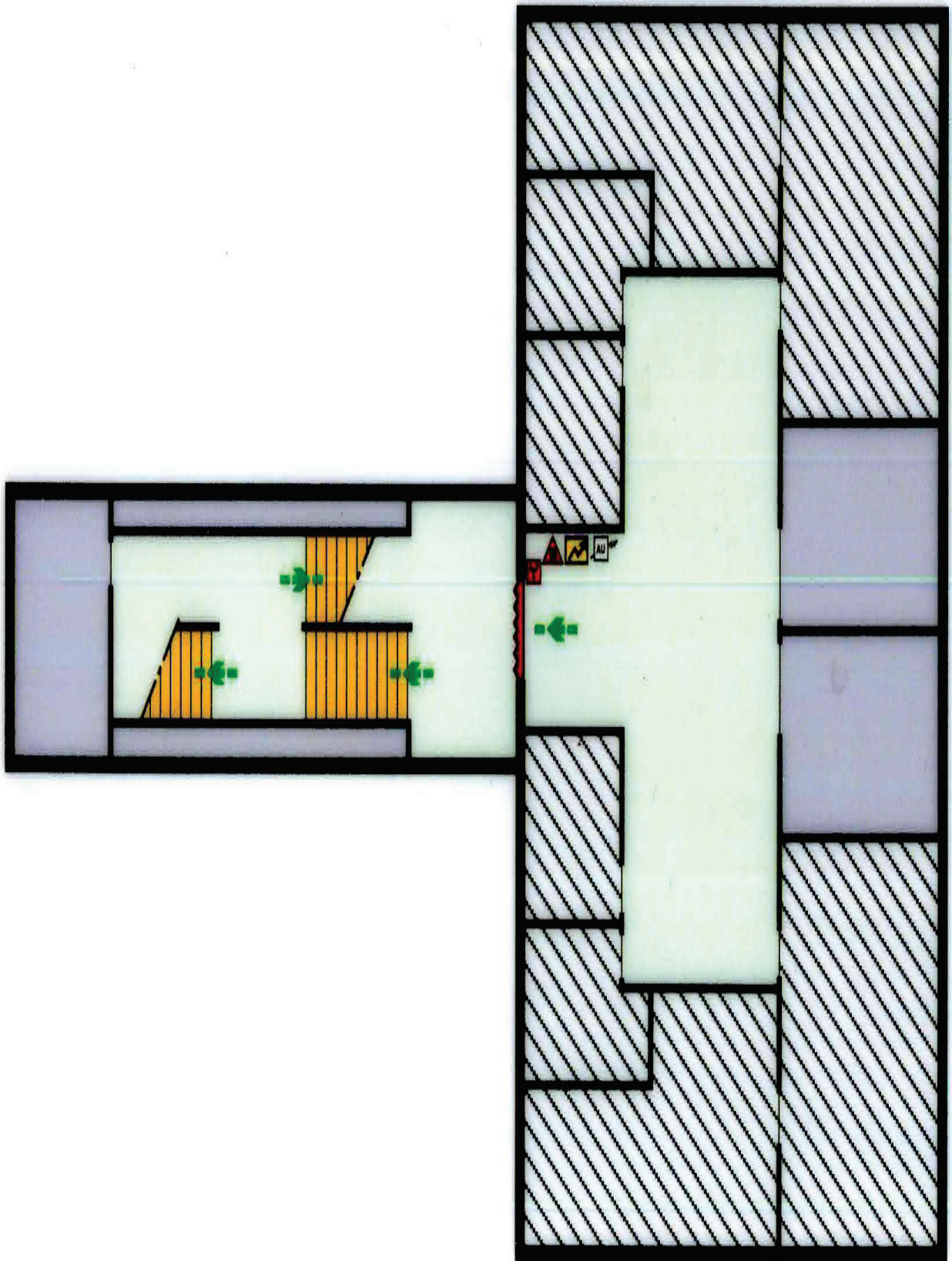


3ème ETAGE



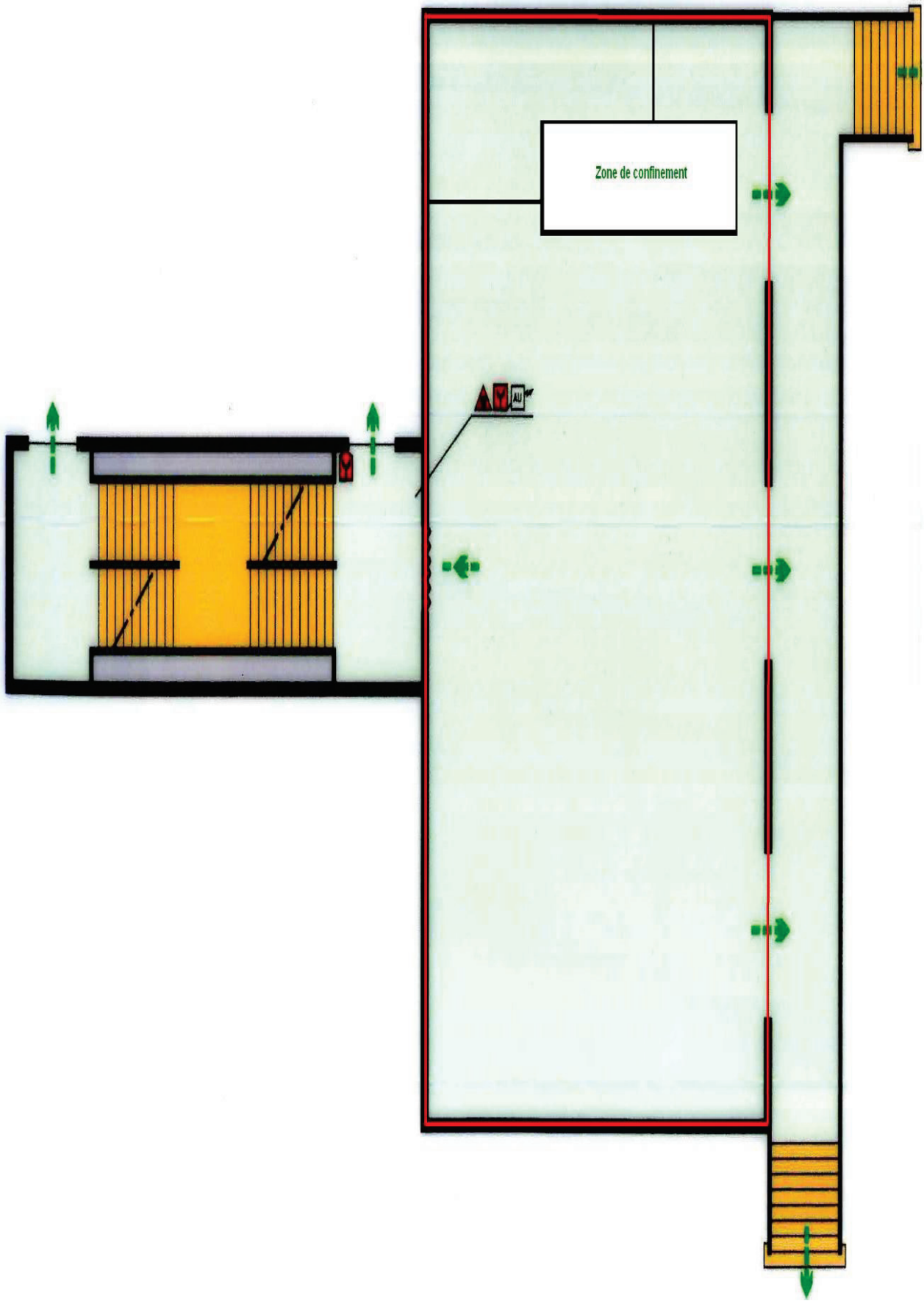
C.D.I 3^{ème} étage

SOUS-SOL



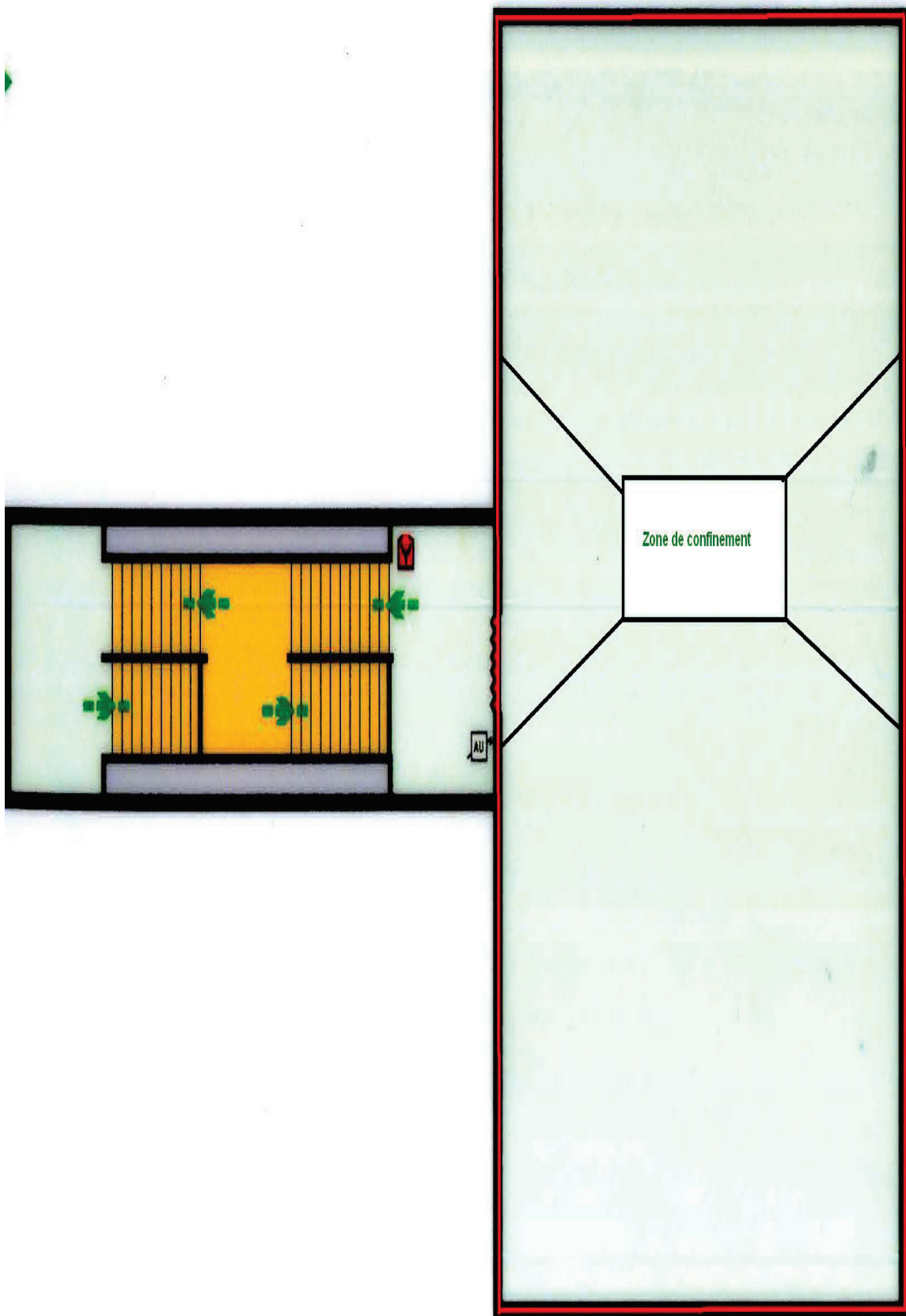
Gymnase sous-sol

REZ-de-CHAUSSEE



Gymnase 1^{er} étage

1er ETAGE



Gymnase 2^{ème} étage

2. Déclencher l'alarme

Situations d'alerte	Alarme déclenchée	Personne(s) responsable(s) du déclenchement
Attentat ou attaque se déroulant au sein de l'établissement	Confinement ou évacuation en fonction des situations	Cadre de service (équipe de Direction : PR>PRA>Intendant>CPE)
Attentat se déroulant à l'extérieur et à proximité de l'établissement	Confinement ou évacuation en fonction de la situation	Cadre de service (équipe de Direction : PR>PRA>Intendant>CPE)

Voir Annexe n°1 : Mode opératoire

3. Alerter

4.1 Quel numéro appeler ?

- D'abord :

17 ou **112**

- Ensuite, n° d'urgence du rectorat :

Toute personne constatant une intrusion ou qui est témoin d'une agression ou d'un attentat alerte immédiatement le numéro d'urgence :

06.72.49.00.62

ou

envoie un SMS au 114

**(numéro d'urgence des personnes malentendantes
permettant un signalement discret)**

Voir Annexe n°2 : Attentat ou intrusion extérieure : consignes particulières

4.2 Qui donne l'alerte aux forces de l'ordre ?

Le PPMS attentat-intrusion répertorie ici la ou les personnes désignées, en principe, pour appeler les forces de l'ordre sachant :

- que la personne normalement désignée peut être dans l'incapacité de donner l'alerte
- que l'alerte est donnée par celui qui est en mesure de le faire
- qu'il ne faut pas imaginer que quelqu'un d'autre a déjà donné l'alerte

Origine du danger	Personnes prioritairement désignées pour donner l'alerte
En cas d'attentat ou d'attaque au sein de l'école ou de l'établissement scolaire	Cadre de service (équipe de Direction : PR>PRA>Intendant>CPE)
En cas de sac abandonné ou d'objet suspect	Toute personne témoin d'un dysfonctionnement à l'Administration puis Cadre de service (équipe de Direction : PR>PRA>Intendant>CPE)
En cas de comportement suspect	Toute personne témoin d'un dysfonctionnement à l'Administration puis Cadre de service (équipe de Direction : PR>PRA>Intendant>CPE)

Informations à donner lors d'un appel au 17 ou au 112

Toute personne qui appelle les forces de l'ordre doit essayer de donner les informations essentielles répondant à trois questions :

- **Où a lieu l'attaque ?**
 - Localiser l'attaque ☞ identification de l'école ou de l'établissement et adresse exacte + si possible, emplacement des assaillants sur le site.
- **Qu'est-ce qui se passe ?**
 - Décrire l'attaque ☞ mode opératoire, nombre d'assaillants, victimes.
- **Quelle a été la réaction ?**
 - Donner le positionnement des élèves et des personnels.

4. Réagir en cas d'attaque à l'intérieur de l'école ou de l'établissement scolaire

Lorsque l'événement se déroule dans l'enceinte de l'établissement ou de l'école, il faut :

- d'abord mettre en sécurité les personnes présentes sur le site et déclencher l'alarme pour alerter en interne,
- ensuite alerter les forces de l'ordre en appelant le 17 ou le 112.

4.1 S'échapper

Condition 1

- Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.

Condition 2

- Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les élèves.

Dans tous les cas :

- Rester calme.
 - Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.
 - Utiliser un itinéraire connu.
 - Demander le silence absolu.
-
- Identifier le signal d'évacuation et se préparer à évacuer rapidement ;
 - Attendre la consigne d'évacuation expresse du personnel de liaison si l'évacuation a lieu après un signal de confinement et prendre la sortie la moins exposée et la plus proche selon un itinéraire identifié et connu ;
 - demander un silence absolu (téléphone en mode silencieux) ;
 - les élèves situés dans le bâtiment CDI évacuent par l'escalier « GRETA », les élèves situés dans l'ancien bâtiment évacuent par tout moyen accessible, les élèves situés dans le bâtiment scientifique évacuent principalement par l'escalier arrière.
 - rejoindre l'emplacement du point de rassemblement le plus adapté (extérieur à l'Etablissement en cas d'évacuation « intrusion-attentats »).
 - suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
 - contacter l'Administration ou les secours ;
 - signaler la localisation des victimes éventuelles et leur nombre ;

4.2 S'enfermer

Trois hypothèses doivent être envisagées :

- les élèves sont dans des classes où il est possible de s'enfermer
- les élèves sont dans des classes où il est dangereux de s'enfermer (exemple, rez-de-chaussée avec baies, absence de portes, etc.),
- les élèves sont l'extérieur : récréation, cantine, mais aussi intercour.

Situation 1 : les élèves sont dans des classes prévues pour le confinement

- Rester dans la classe.
- Verrouiller la porte.

Situation 2 : les élèves doivent quitter leur classe ou sont à l'extérieur

- Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs.

Dans tous les cas :

- Se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant.
 - Éteindre les lumières.
 - S'éloigner des murs, portes et fenêtres.
 - S'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides.
 - Faire respecter le silence absolu (portables en mode silence, sans vibreur).
 - Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.
 - Attendre l'intervention des forces de l'ordre.
-
- Identifier le(s) local (-aux) adapté(s) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate (cf. consignes de sécurité pour le confinement interclasses, les élèves situés dans la cour se confinent en salle de Permanence ou dans les sous-sols du gymnase en cas d'urgence ou dans tout lieu accessible,
 - Tout élève, quelle que soit la classe à laquelle il appartient, doit être accueilli dans toute salle accessible, même si l'enseignant n'en a pas la charge,
 - Les élèves en cours au gymnase rejoignent les sous-sols et s'y enferment,
 - Ou rester sur place si le groupe est en classe,
 - verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...) en prenant garde au sens d'ouverture des portes (positionner les barres d'entrave), retirer l'EDT affiché à l'extérieur de la porte ;
 - faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres ;
 - leur demander de s'allonger ;
 - éteindre les lumières ;
 - demander un silence absolu ;
 - faire mettre en silencieux les téléphones portables ;
 - une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie ou l'Administration pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
 - signaler la présence des personnes confinées en apposant une affichette sur une vitre précisant le nombre de personnes présentes ;
 - ne pas fermer les volets ou les stores de manière à permettre une surveillance extérieure et l'intervention des forces de police le cas échéant ;

- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ; attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

Voir Annexe n°2 : Attentat ou intrusion extérieure : consignes particulières

5. Réagir en cas d'attaque à l'extérieur et à proximité de l'école ou de l'établissement scolaire

Si l'établissement est alerté d'une action terroriste se déroulant à proximité ou s'il est inclus dans un périmètre de sécurité, il faut *à priori* isoler le site de l'école ou de l'établissement scolaire de son environnement et différer toute sortie.

Selon les directives reçues, il convient alternativement :

- de fermer toutes les entrées et de continuer les activités en cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur ;
- de regrouper les élèves à l'intérieur de lieux prédéfinis (lieux de confinement) ;
- de se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnée par la préfecture ;
- dans tous les cas, de faire en sorte que les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine, etc.) restent sur le lieu de l'activité extérieure ou rejoignent les lieux désignés par les services préfectoraux.

6. Réagir en cas d'alerte à la bombe ou de découverte d'un objet suspect

- Éloigner les élèves en les confinant, si nécessaire, dans un espace fermé situé à distance.
- Ne jamais manipuler ou déplacer l'objet suspect
- Appeler la police ou la gendarmerie (17) en précisant, autant que possible, la nature de l'engin ou l'aspect de l'objet, le lieu précis de découverte et les coordonnées de la personne à contacter
- Établir un premier périmètre de sécurité dans l'attente de l'arrivée des services de police ou de gendarmerie.

Voir Annexe n°3 : Protocole alerte à la bombe

7. Lever l'alerte

Le PPMS doit prévoir selon quelles modalités les élèves et les personnels sont informés de la fin de l'attaque : dispositif sonore, information donnée de vive voix par un personnel de l'école ou de l'établissement scolaire.

- Lever l'alerte après la mise en sûreté effective et l'autorisation des autorités (forces de l'ordre ou IA-DASEN).

En cas d'évacuation, le point de rassemblement préconisé, si la sécurité y est garantie et en fonction du point d'évacuation, se trouve **Place STANISLAS** ou **Place de la Cathédrale**. Dans tous les cas s'éloigner du lieu de l'intrusion ou de l'attentat sans repasser devant l'Etablissement.

En cas d'évacuation par l'arrière du bâtiment, il convient d'emprunter la sortie de la rue BAILLY.

Les élèves et personnels s'y rendront par le chemin le plus approprié, le plus rapide et le plus sécurisé.

Les évacuations s'effectuent en silence et en courant.

En matière de communication, seul le rectorat définit la conduite à tenir.

SOMMAIRE DES ANNEXES

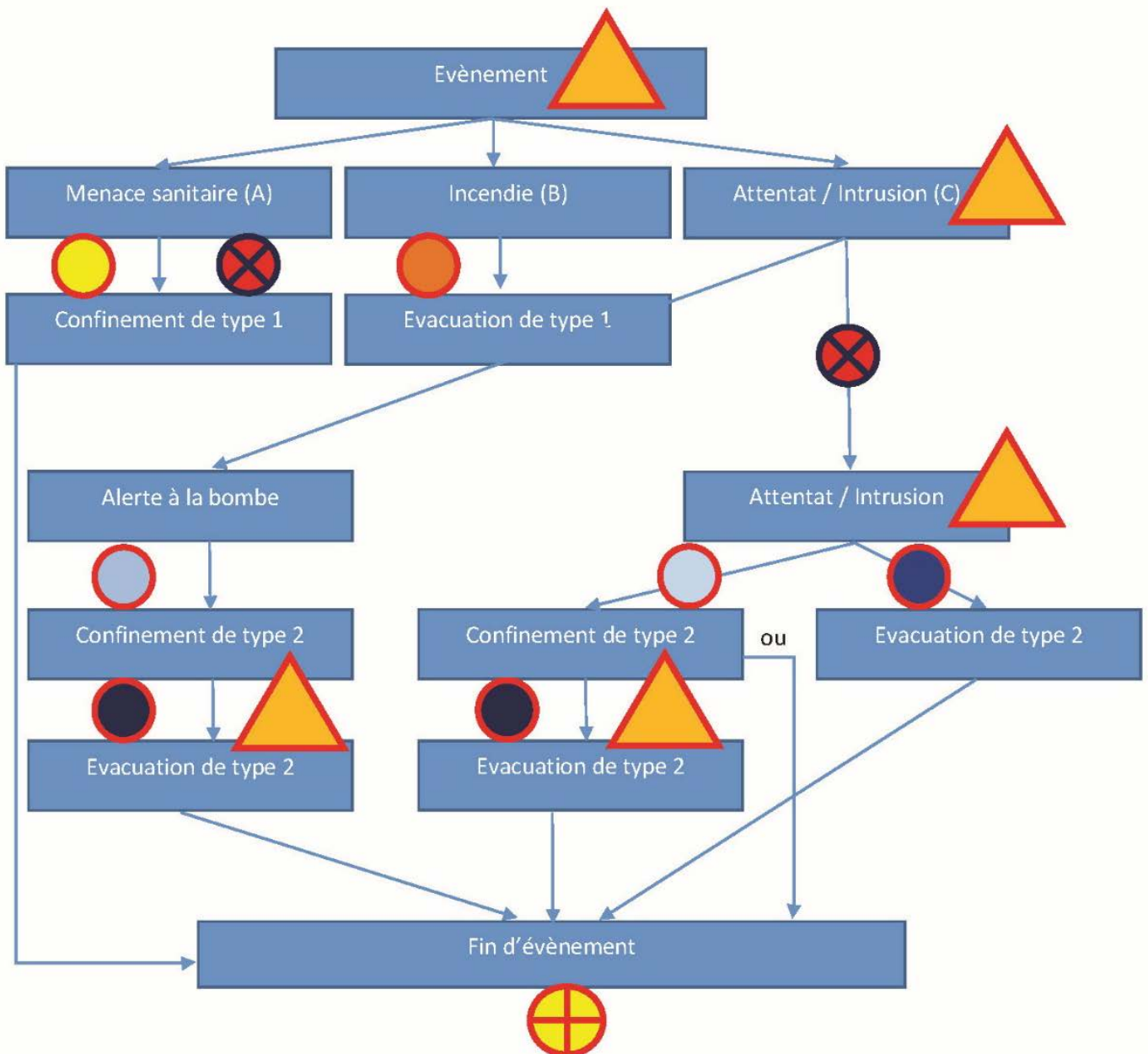
Mode opératoire en cas d’Intrusion - Attentat	5
Consignes générales évènement	6
Consignes particulières en cas d’évacuation ou de confinement	7
Consignes générales intrusion – attentat	9
Consignes à suivre par les élèves et les personnels n’ayant pas cours en cas de confinement	10
Consignes à suivre par les élèves et les personnels n’ayant pas cours en cas de confinement impossible ou d’évacuation générale	10
Protocole alerte à la bombe	11
Annexes et listes des classes	12

Les éléments Mallette de Première Urgence, soins aux blessés, annuaire et cellule de crise sont identiques aux préconisations du Plan de Mise en Sûreté général de l’Etablissement.

Annexe n°1 : Mode opératoire :

3 cas :

- Menace sanitaire classique : confinement type 1 (aérien dans lieux étanches)
- Menace incendie : évacuation type 1 classique
- Menace attentat :
 - alerte à la bombe : confinement type 2 (lieu sécurisé ou classe) puis évacuation type 2 (éloignement sécurisé)
 - intrusion / explosion : en fonction du cas :
 - confinement type 2
 - évacuation type 2



- prévoir et identifier :

- lieu de confinement type 2 (classes) + locaux pour les élèves ou personnels isolés
- consignes confinement type 2 (classes)
- lieu d'évacuation type 2 (2 sites) : seront fixés avec la Police Municipale et Nationale
- signaux confinement / évacuation type 2 :
 - signal confinement type 1 et fin de confinement type 1
 - signal confinement type 2 (début et fin identique)
 - signal évacuation type 2 (début et fin identique)

- supprimer sonneries interclasses

- réaliser cahier d'entrée : NOM / PRENOM / QUALITE / MOTIF / HEURE ENTREE / HEURE SORTIE

Consignes générales évènement :

- Donner l'alarme : Direction > Police,
- Déclencher procédure évènement :
 - Fermer tous les points d'accès de l'établissement,
 - Demander à l'ensemble des personnels, élèves et autres publics présents de suivre la procédure adaptée : rejoindre les bâtiments spécifiés ou évacuation spécifique,
 - Fermer toutes les portes d'accès de ces bâtiments (condamnés pour l'extérieur mais ouvrables de l'intérieur).
 - Nommer un responsable à la surveillance de chaque accès,
 - Fermer toutes les fenêtres (ne pas fermer les volets) et éloigner toute personne des portes, murs et fenêtres,
 - Mettre en silencieux les téléphones portables,
 - Supprimer la sonnerie interclasse,
 - Lever l'alerte une dizaine de minutes après la mise en sûreté effective après avoir obtenu l'accord des forces de l'ordre ou de l'IA-DASEN.

Syntaxe des messages dans la messagerie interne de Pronote :

Lieu concerné / Action à réaliser / Temporalité / Destination

Exemple :

Bâtiment scientifique / Evacuation / Immédiate / Par Rue BAILLY

Attention :

La messagerie Pronote ne doit servir qu'à recevoir les messages, ne pas envoyer d'informations concernant les salles ou leur occupation, sauf nécessité absolue.

Consignes à suivre pour les élèves n'ayant pas cours : confinement :

1). Conduite à tenir pendant la pause méridienne :

- **Pause méridienne de 11 heures 15 à 14 heures :**
 - Les élèves présents au Restaurant Scolaire restent dans la Zone de Confinement du Restaurant Scolaire en suivant les consignes générales de confinement,
 - Les élèves n'ayant pas cours rejoignent la zone de confinement la plus proche de l'endroit où ils se trouvent et suivent les consignes générales de confinement.

2). Conduite à tenir pendant les récréations :

- **Pendant les récréations :**
 - Les élèves n'ayant pas cours rejoignent la zone de confinement la plus proche de l'endroit où ils se trouvent et suivent les consignes générales de confinement.

Si aucun enseignant n'est présent sur zone, un élève volontaire (délégué de préférence ou élève le plus âgé) est désigné comme responsable de zone.

Consignes à suivre pour les élèves n'ayant pas cours : confinement impossible ou évacuation :

1). Conduite à tenir pendant la pause méridienne :

- **Pause méridienne de 11 heures 15 à 14 heures :**
 - Les élèves présents au Restaurant Scolaire utilisent les sorties les plus sécurisées lorsque le signal leur en est donné (privilégier les sorties situées à l'arrière du bâtiment le cas échéant et la sortie du Restaurant),
 - Les élèves n'ayant pas cours utilisent la ou les sorties les plus sécurisées et les plus accessibles lorsque le signal leur en est donné.

2). Conduite à tenir pendant les récréations :

- **Pendant les récréations :**
 - Les élèves n'ayant pas cours utilisent la ou les sorties les plus sécurisées et les plus accessibles lorsque le signal leur en est donné.
 - En cas d'évacuation par l'arrière du bâtiment, il convient d'emprunter la sortie de la rue BAILLY ou la sortie du Restaurant.

Dans tous les cas les consignes générales d'évacuation doivent être appliquées.

1. Au déclenchement d'une alerte :

- Identifier le signal émis et respecter la consigne si toutes les conditions de sécurité sont réunies.
- Analyser l'environnement dès l'apparition de la menace, localiser si possible la zone où se trouve l'individu ou le groupe d'individus afin de déterminer si la conduite à tenir indiquée par les consignes est applicable.
- Se mettre si possible en contact avec les personnes ressources de l'établissement (par téléphone) et se connecter à la messagerie interne de l'application **Pronote**,
- Rester calme pour ne pas communiquer son stress,
- Appliquer les consignes liées au signal.

Choix n°1 : l'évacuation

- Identifier le signal d'évacuation et se préparer à évacuer rapidement ;
- Attendre la consigne d'évacuation expresse du personnel de liaison si l'évacuation a lieu après un signal de confinement et prendre la sortie la moins exposée et la plus proche selon un itinéraire identifié et connu ;
- demander un silence absolu (téléphone en mode silencieux) ;
- les élèves situés dans le bâtiment CDI évacuent par l'escalier « GRETA », les élèves situés dans l'ancien bâtiment évacuent par tout moyen accessible, les élèves situés dans le bâtiment scientifique évacuent principalement par l'escalier arrière ou par l'avant si le cheminement est plus court ET sécurisé.
- rejoindre l'emplacement du point de rassemblement le plus adapté (extérieur à l'Établissement en cas d'évacuation « intrusion-attentats ».
- suivre les directives des services de secours et des forces d'intervention ;
- contacter l'Administration ou les secours ;
- signaler la localisation des victimes éventuelles et leur nombre ;

Choix n°2: le confinement

- Identifier le(s) local (-aux) adapté(s) le(s) plus sûr(s) à proximité immédiate (cf. consignes de sécurité pour le confinement interclasses, les élèves situés dans la cour se confinent en salle de Permanence ou dans les sous-sols du gymnase en cas d'urgence ou dans tout lieu accessible,
- Tout élève, quelle que soit la classe à laquelle il appartient, doit être accueilli dans toute salle accessible, même si l'enseignant n'en a pas la charge,
- Les élèves en cours au gymnase rejoignent les sous-sols et s'y enferment,
- Les personnels présents au CDI verrouillent la porte d'accès située en bas de l'escalier donnant sur la cour,
- Ou rester sur place si le groupe est en classe,
 - éteindre les lumières ;
 - verrouiller les portes puis se barricader en plaçant des éléments encombrants devant la porte (tables, chaises, bureau...) en prenant garde au sens d'ouverture des portes (positionner les barres d'entrave), retirer l'EDT affiché à l'extérieur de la porte;

- faire s'éloigner les élèves et personnels des portes, murs et fenêtres ;
- ne pas se positionner face à une porte ou devant une porte ;
- mettre tous les sacs sous les tables au sol ;
- leur demander de s'allonger ;
- demander un silence absolu ;
- faire mettre en silencieux les téléphones portables ;
- une fois les personnes confinées, maintenir le contact avec les services de police et de gendarmerie ou l'Administration pour signaler la localisation exacte, le nombre de blessés et le nombre de réfugiés ;
- signaler la présence des personnes confinées en apposant une affichette sur une vitre précisant le nombre de personnes présentes ;
- ne pas fermer les volets ou les stores de manière à permettre une surveillance extérieure et l'intervention des forces de police le cas échéant ;
- rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer ; attendre les consignes des forces d'intervention pour évacuer.

Toute personne constatant une intrusion ou qui est témoin d'une agression ou d'un attentat alerte immédiatement le numéro d'urgence :

06.72.49.00.62

ou

envoie un SMS au 114

**(numéro d'urgence des personnes malentendantes
permettant un signalement discret)**

Consignes générales intrusion / attentat :

- Fermer tous les points d'accès de l'établissement
- Déclencher l'alerte adaptée :
 - Demander à l'ensemble des personnels, élèves et autres publics présents de rejoindre les bâtiments spécifiés,
 - Ou lancer l'évacuation / dispersion,
- Si confinement :
 - Fermer toutes les portes d'accès de ces bâtiments (condamnés pour l'extérieur mais ouvrables de l'intérieur). Nommer un responsable à la surveillance de chaque accès ;
 - Fermer toutes les fenêtres (ne pas fermer les volets) et éloigner toute personne des portes, murs et fenêtres ;
 - Chaque enseignant applique les consignes spécifiques et devient responsable de la sécurité du point d'accès le plus proche ;
 - Supprimer la sonnerie interclasse ;
 - Lever l'alerte après la mise en sûreté effective et l'autorisation des autorités (forces de l'ordre ou IA-DASEN).

En cas d'évacuation, le point de rassemblement préconisé, si la sécurité y est garantie et en fonction du point d'évacuation, se trouve **Place STANISLAS** ou **Place de la Cathédrale**. Dans tous les cas s'éloigner du lieu de l'intrusion ou de l'attentat sans repasser devant l'Etablissement.

En cas d'évacuation par l'arrière du bâtiment, il convient d'emprunter la sortie de la rue BAILLY.

Les élèves et personnels s'y rendront par le chemin le plus approprié, le plus rapide et le plus sécurisé.

Les évacuations s'effectuent en silence et en courant.

Consignes à suivre pour les élèves n'ayant pas cours : confinement :

1). Conduite à tenir pendant la pause méridienne :

- **Pause méridienne de 11 heures 15 à 14 heures :**
 - Les élèves présents au Restaurant Scolaire restent dans la Zone de Confinement du Restaurant Scolaire en suivant les consignes générales de confinement,
 - Les élèves n'ayant pas cours rejoignent la zone de confinement la plus proche de l'endroit où ils se trouvent et suivent les consignes générales de confinement.

2). Conduite à tenir pendant les récréations :

- **Pendant les récréations :**
 - Les élèves n'ayant pas cours rejoignent la zone de confinement la plus proche de l'endroit où ils se trouvent et suivent les consignes générales de confinement.

Si aucun enseignant n'est présent sur zone, un élève volontaire (délégué de préférence ou élève le plus âgé) est désigné comme responsable de zone.

Consignes à suivre pour les élèves n'ayant pas cours : confinement impossible ou évacuation :

1). Conduite à tenir pendant la pause méridienne :

- **Pause méridienne de 11 heures 15 à 14 heures :**
 - Les élèves présents au Restaurant Scolaire utilisent les sorties les plus sécurisées lorsque le signal leur en est donné (privilégier les sorties situées à l'arrière du bâtiment le cas échéant et la sortie du Restaurant),
 - Les élèves n'ayant pas cours utilisent la ou les sorties les plus sécurisées et les plus accessibles lorsque le signal leur en est donné.

2). Conduite à tenir pendant les récréations :

- **Pendant les récréations :**
 - Les élèves n'ayant pas cours utilisent la ou les sorties les plus sécurisées et les plus accessibles lorsque le signal leur en est donné.
 - En cas d'évacuation par l'arrière du bâtiment, il convient d'emprunter la sortie de la rue BAILLY ou la sortie du Restaurant.

Dans tous les cas les consignes générales d'évacuation doivent être appliquées.

Annexes

1). Annuaire des enseignants :

**Les enseignants doivent garder leur portable ouvert
pendant les cours pour des raisons de sécurité
(alerte SMS groupée)**

2). Listes des classes :

3). Annuaire de crise :

ANNEXE 3 : PROTOCOLE ALERTE A LA BOMBE

OBJECTIF

1. Préciser la procédure d'intervention lorsqu'une menace de faire sauter une bombe parvient à l'école.

PROCÉDURE EN CAS D'ALERTE À LA BOMBE

RÉCEPTION DE LA MENACE

Par téléphone :

- enregistrer l'appel si possible;
- garder la personne en ligne le plus longtemps possible;
- écouter le message sans interrompre la personne;
- noter le message mot à mot ou au moins les mots clés et les expressions importantes (voir formulaire);
- compléter l'information en posant des questions judicieuses
- noter tous les indices possibles tels : accent, ton de la voix, émotion, sexe de la personne; la voix de la personne est-elle connue ? Semble-t-elle connaître l'école? Noter les bruits de fonds entendus pendant l'appel;
- dès que la personne a raccroché, raccrocher aussi;
- en l'absence d'un afficheur, faire le 3131 pour tenter d'avoir le numéro de téléphone de la personne et le noter sur le rapport;
- inscrire l'heure de l'appel, la durée de l'appel et la date.

Par écrit

- après avoir lu le message, le placer dans une chemise ou dans une jaquette de plastique en le manipulant le moins possible pour éviter d'y laisser des empreintes digitales et le remettre aux services d'enquête;
2. Une fois le message de menace reçu soit de vive voix, soit par téléphone ou soit en ouvrant une lettre :
 - ne le partager avec aucun collègue;
 - le passer immédiatement au chef d'établissement ou faisant fonction.

PROTOCOLE ALERTE A LA BOMBE

DÉCISION DE LA DIRECTION

3. Une fois avertie, la direction peut procéder comme suit :
- considérer et peser toutes les informations reçues;
 - prendre une décision aussi rationnelle et éclairée que possible à partir de son évaluation du risque. Elle a à choisir entre trois possibilités :
 - évacuation immédiate de l'école en fonction d'une menace imminente afin de garantir la sécurité des élèves et du personnel. La panique peut alors s'installer et la routine scolaire être perturbée;
 - évacuation différée en fonction d'une menace sérieuse mais non imminente afin d'éviter la panique et le désordre mais en prenant le risque de mettre en danger la sécurité des élèves et du personnel;
 - procéder à une recherche visuelle d'objets suspects en fonction d'une menace imprécise et non imminente.

ÉVACUATION IMMÉDIATE (avis aux forces de sécurité)

4. Message par interphone ou message écrit diffusé selon protocole établi : «URGENCE – ALERTE À LA BOMBE – ÉVACUATION IMMÉDIATE À 250 MÈTRES»;
5. Déclenchement de l'alarme.
6. Procédure d'évacuation telle que décrite dans le PPMS.

ÉVACUATION DIFFÉRÉE

7. Si la direction d'établissement juge que **le danger n'est pas imminent**, elle contacte :
- la police et les pompiers;
 - la direction académique;
 - le/les sites d'évacuations; (si un accueil doit être envisagé prochainement)
 - les écoles avoisinantes ou autres voisins (si c'est pertinent);
 - la direction académique décide ensuite d'évacuer l'école (A) **ou** de faire faire une recherche visuelle d'objets suspects (B) :

<p>(A) Décision d'évacuer l'école</p> <p>Il faut :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> déclencher l'évacuation par messagers sans faire sonner l'alarme ni utiliser l'intercom, ce qui pourrait servir de</p>	<p>(B) Recherche visuelle d'objets suspects</p> <p>Il faut :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> couper l'alarme et les systèmes sonores;</p>
---	--

PROTOCOLE ALERTE A LA BOMBE

<p>détonateur à la bombe.</p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> fermer l'alarme et les systèmes sonores;<input checked="" type="checkbox"/> suivre la procédure d'évacuation telle qu'explicitée dans le <i>PPMS</i>	<ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> lancer par messages une recherche d'objets suspects dans tous les locaux où il y a des élèves et/ou personnels.<input checked="" type="checkbox"/> mobiliser l'équipe d'intervention en cas de crise et d'autres membres du personnel pour effectuer une recherche visuelle rapide dans les autres locaux non barrés de l'école où il n'y a pas d'élèves : le gymnase, ses vestiaires et ses entrepôts, la cafétéria, la cuisine, la bibliothèque, les couloirs, le hall d'entrée, les salles de toilettes, etc.;<input checked="" type="checkbox"/> déclencher une évacuation si elle devient pertinente; <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> annoncer la fin de l'alerte.
--	--

COMMENT COMMUNIQUER AUX ENSEIGNANTS EN SALLE DE CLASSE LA MENACE DE BOMBE SANS DÉCLENCHER L'ALARME OU PASSER PAR L'INTERPHONE

8. Au début de l'année scolaire, diviser l'école en zones.
9. Au début de l'année scolaire, rédiger deux messages différents pour les deux situations ci-dessous :

Pour l'évacuation immédiate :

- le message s'adresse aux élèves et à l'enseignant;
- il mentionne qu'il s'agit d'une alerte à la bombe probable, qu'il faut évacuer l'école maintenant et dans le calme, qu'il ne faut ni passer par les toilettes, ni aller à son casier, qu'on peut seulement apporter les effets personnels qu'on a avec soi, qu'on doit rester avec son groupe et son enseignant, que l'enseignant doit amener son groupe à tel endroit (préciser) à 250 m. des murs de l'école, que l'enseignant doit prendre les présences de son groupe et attendre les directives.

Pour la recherche visuelle d'objets suspects

- le message s'adresse à l'enseignant seulement;
 - il mentionne qu'il s'agit d'une alerte à la bombe probable, qu'il doit faire une recherche visuelle discrète d'objets suspects, qu'il ne touche pas à l'objet suspect s'il en voit un, qu'il avise discrètement l'administration s'il trouve quelque chose, qu'il garde les élèves en classe en attendant les directives, qu'il ignore les alarmes au cas où elles sonnent.
10. Au début de l'année scolaire, photocopier ces deux messages en nombre suffisant (un message par salle de classe).

-
11. Au moment de l'alerte, dépêcher des membres du personnel dans tous les locaux où il y a des élèves selon les zones préétablies avec le message écrit préparé d'avance.
 12. Faire venir l'enseignant à la porte de la classe, lui dire qu'il s'agit d'une alerte à la bombe et qu'il doit suivre les directives du message.

AIDE-MÉMOIRE EN CAS D'ALERTE À LA BOMBE

QUESTIONS À POSER :

À quelle heure la bombe doit-elle exploser? _____

Où est-elle? _____

À quoi ressemble-t-elle? _____

Pourquoi avoir placé cette bombe? _____

Qui êtes-vous? _____

D'où appelez-vous? _____

Notez le numéro de téléphone affiché _____

MOTS EXACTS DE L'AVERTISSEMENT (mots à mots) :

IDENTIFICATION DE L'INTERLOCUTEUR :

Sexe : Masculin Féminin

Âge approximatif : _____

Langue : Français Anglais Autres _____ Voix :
Forte Faible Rapide Lente Distincte Irrégulière

Langage : Soigné Populaire Vulgaire

Comportement : Calme Emporté Nerveux Influencé par la drogue ou l'alcool

Bruits de fond : Bureau Usine Automobile Avion Aucun bruit
Musique Autres _____

La voix vous est-elle familière? Oui Non

L'interlocuteur semble-t-il connaître les lieux? Oui Non

RÉCEPTION DE L'APPEL :

Date _____ Heure _____

Durée de l'appel _____ Votre numéro de poste _____

Votre nom _____

Votre fonction _____

N'OUBLIEZ PAS :

- Encouragez l'interlocuteur à prolonger la conversation
- N'interrompez pas l'interlocuteur
- Écoutez attentivement
- Soyez calme et courtois
- Agissez avec rapidité et sang-froid
- Tâchez d'obtenir le maximum de renseignements
- Notez tous les détails
- Essayez d'obtenir des précisions

Annuaire de crise

Etablissement :

**Lycée Jeanne D'arc 54000 Nancy
03.83.36.77.89**

Causes possibles de sur-accident (transformateur, canalisation de gaz, etc...) : OUI

Services	Contacts	N° de téléphone
Secours		
SDIS	☎: 03.83.41.18.00.....	112
Gendarmerie	☎: 03.83.92.57.00 ou 04.....	17
Centre antipoison		☎: 03.83.32.36.36.
Médecins locaux	Hôpital Nancy (urgences non vitales)	☎: 08.20.33.20.20.
Collectivités de rattachement		
Mairie de Nancy	☎: 03.83.85.30.00.....
Conseil Général De Meurthe et Moselle	☎: 03.83.94.54.54.....
Conseil Régional De Lorraine.	☎: 03.87.33.60.00..... ☎: 03.87.32.89.33
Préfecture		
Protection civile		☎ : 03.83.34.26.26 ☎: 06.73.112.112
Education Nationale		
D.S.D.E.N		☎ : 03.83.93.56.02
Rectorat		☎ : 06 20 07 36 09 ☎ : 06 27 84 36 66
Concessionnaires		
EDF		☎: 08.10.81.84.75
GDF		☎: 03.83.67.86.86

Annexes

1). Annuaire des enseignants :

**Les enseignants doivent garder leur portable ouvert
pendant les cours pour des raisons de sécurité
(alerte SMS groupée)**

2). Listes des classes :

3). Annuaire de crise :